

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

N°007

<b>OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire.**

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme LETAO, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, M. BIGOT, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES** : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme BARTHES donne pouvoir à Mme GASC, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme BOUTALEB donne pouvoir à M. ICHE, Mme LARROUX donne pouvoir à Mme RIVEL, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENT** : M. OUDDANE.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Vu les articles 1636 B sexies à 1640 H du code général des impôts relatifs aux modalités de vote des taux d'imposition directe locale,

Pour 2024, la proposition est de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux suivants :

- ✓ 15,94 % pour la taxe d'habitation (applicable aux résidences secondaires et aux autres locaux d'habitation non affectés à l'habitation principale ; applicable aux locaux vacants)
- ✓ 53,28 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- ✓ 80,73 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées  
Mme KERRINCKX, M. MONTAGNE votent contre  
M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX s'abstiennent

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20240411-17425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Affichage : 16/04/2024